

Réunion du 28 octobre 2026 au siège du District

Procès-verbal N° 12

Présidence M. Michel PINGUET

Présents : Mme Anne-Cécile SIMOES (visio), M Eric GADAT (visio), M. Lionel ERAY, M. Guy MARTIN (visio)

Excusé : M. Bernard MAY

COMPÉTITIONS MASCULINES

INFORMATIONS

Rappel

- Tout match amical ainsi que les tournois doivent être déclarés au District.
Se référer au règlement de la LBFC (Atout club).

- Rappel : les coups d'envoi des rencontres en lever de rideau de niveau district se joueront à 12h30 (été) et 12h00 (hiver) (décision Comité de Direction du 26/08/24).

- RAPPEL : à compter du 1 novembre 2026 et jusqu'à fin février 2026, les rencontres seront programmées à 14h30 et les levers de rideau à 12h00.

- La commission rappelle que toute demande de report de match doit être justifiée même si accord des 2 clubs et qu'elle fixera les rencontres selon les dates chronologiquement disponibles en MR.

Le tirage du 3^{ème} tour de la Coupe du Conseil Départemental se déroulera le mardi 10 novembre à 18h30 au siège du District de la Nièvre

1 – MODIFICATIONS DE RENCONTRES

Départemental 1 SportComm

NEVERS BANLAY 1 / GARCHIZY 2 – match n°56636668 du 22/11/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour inverser cette rencontre et qu'elle se déroule à Garchizy à 12h.

Accord de la Commission.

Match retour à Nevers Banlay.

COMPÉTITIONS FÉMININES

1 – MATCHS NON-JOUES

Critérium féminin

CHARRIN 1 / ESN58, match n°78804994 du 18/10/2026 – fixé au 11/11/2026

2 – MODIFICATIONS DE RENCONTRES

Critérium féminin

CHARRIN 1 / ESN58 1 – match n°78804994 du 01/11/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 21/02/2027.

Accord de la Commission sur le report toutefois elle refuse la date proposée par les deux clubs.

La Commission **fixe cette rencontre au 11/11/2026** à 14H30, 1ere date MR disponible et laisse la possibilité aux 2 clubs de jouer cette rencontre le 20 décembre 2026 à 14H30 (2ème date MR disponible) à condition que la demande et l'accord des clubs soient saisis avant le mercredi 4 novembre 2026 via FOOTCLUBS.

Cette décision a été prise en tenant compte que la rencontre a déjà été reportée 2 fois et pour que le calendrier soit à jour avant la fin des matchs aller.

PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 4 NOVEMBRE 2026 A 17H15

Le Président
Michel PINGUET



Le secrétaire,
Lionel ERAY



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.